



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)  
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-414 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'OFFICE DE  
TOURISME ARDECHE GRAND AIR AU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE D'ANNONAY RHONE AGGLO**

***Rapporteur : Monsieur Thierry LERMET***

Annonay Rhône Agglo exerce la compétence tourisme sur son territoire depuis 2017, et à ce titre, elle a créé son Office de Tourisme « Ardèche Grand Air » sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

En 2021, Annonay Rhône Agglo a lancé, en collaboration avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT 07) et Ardèche Grand Air, une mission qui consiste à définir sa stratégie touristique, et définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sur le nouveau mandat.

La convention présentée a pour objet de définir le partenariat et les modalités de participation financière de l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air au schéma de développement touristique porté par l'Agglomération pour la réalisation de différentes actions dont celle qui concerne le positionnement marketing, la définition d'une nouvelle stratégie digitale via la refonte du site web de l'OT.

Le portage financier de la globalité de la mission est assuré par l'Agglomération.

Dans ce cadre il a été convenu que l'Office de Tourisme participe financièrement à cette opération à hauteur de dix-mille euros (10 000 €).

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

**VU** le Code du tourisme, et notamment ses articles L133-1 à L133-10, R.133-1 à R133-18 et R134-12 relatifs aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de participation financière entre la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et l'Office de Tourisme « Ardèche Grand Air » pour la réalisation de son schéma de développement touristique,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces administratives et comptables relatives à cette décision

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22  
Affiché le : 06/12/22  
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37988-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET